

Amiens, le 17 décembre 2015

PRÉFÈTE DE LA RÉGION
PICARDIE

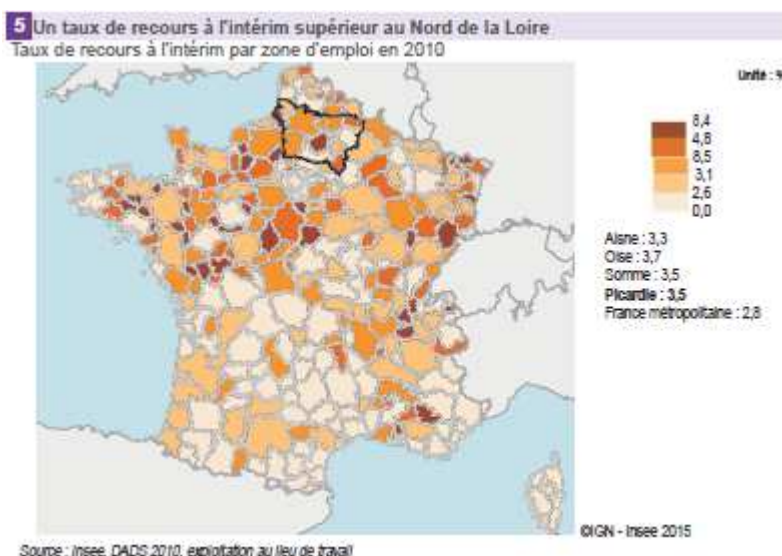
Crise économique et formes particulières d'emploi en Picardie

L'emploi salarié en contrat à durée indéterminée à temps plein reste largement majoritaire. Mais entre chômage et CDI à plein temps, différentes formes d'emploi se sont développées au fil de ces dernières années. Elles sont autant de situations frontières qui forment aujourd'hui un maillon essentiel de la flexibilité du marché du travail.

L'étude menée par la Direccte et l'Insee indique que ces formes d'emploi représentent 14% des heures travaillées en Picardie. Cela situe la région au 10^{ème} rang de la France métropolitaine, à un niveau proche de la France de province (13,9%).

L'intérim et les emplois aidés : deux formes d'emploi très présentes en Picardie

Comme en France, en Picardie, le contrat à durée déterminée (CDD) représente la forme particulière d'emploi la plus employée, soit 45 000 salariés dans la région. S'y ajoutent 28 000 intérimaires, 12 000 apprentis et 11 000 contrats aidés. Mais, compte tenu des spécificités de l'économie régionale, l'intérim et les emplois aidés sont proportionnellement plus fréquents, en raison du poids de l'industrie et du chômage. En revanche, le recours au CDD est moins important que dans beaucoup d'autres régions du fait de la moindre présence du secteur marchand.



La crise a accéléré les embauches en CDD

L'analyse de la crise de 2008 montre que l'intérim a été le premier levier d'ajustement de l'emploi, relayé ensuite par le chômage partiel et les emplois aidés, avant les licenciements. En parallèle, les entreprises ont accéléré leur changement de stratégie d'embauche, en substituant les CDD aux CDI. Ceux-ci représentent désormais 84% des entrées, avec une progression des contrats de très courte durée.

Ce phénomène se poursuit aujourd'hui au-delà de la crise, marquant une nouvelle étape dans l'usage de ces formes particulières d'emploi. Leur importance varie toutefois selon les catégories de salariés et de territoires.

Les profils des salariés diffèrent selon les formes d'emploi. Face à un marché du travail de plus en plus difficile la détention d'un diplôme offre une relative protection face aux emplois les plus précaires : en 2011, la moitié des salariés ayant un emploi stable ont au moins le baccalauréat contre 40 % pour les salariés en emploi à durée limitée. A contrario, près d'un quart des salariés en contrat d'intérim et aidé ne possède aucun diplôme contre moins de 15 % pour les emplois stables.

POUR EN SAVOIR PLUS www.insee.fr/picardie rubrique "Les publications"

[Crise économique et formes particulières d'emploi en Picardie](#) – Insee dossier Picardie n° 11 décembre 2015